

LES CONTACTS



INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL
POITOU - CHARENTES

↳ Responsables de formation

- pour l'IRTS Poitou-Charentes : Christelle BORG – Responsable de pôle
- pour le CREAHI Poitou-Charentes : Aurélie LANQUETOT - Directrice

↳ Secrétariats

- pour l'IRTS Poitou-Charentes :
Carole DUFOUR – 05 49 37 76 60
dufour.carole@irts-poitou-charentes.eu
site internet : www.irts-poitou-charentes.org
- pour le CREAHI Poitou-Charentes :
Valérie DUBERNET – 05 49 88 22 00
v.dubernet@creahi.asso.fr
site internet : www.creahipc.asso.fr

ASSISTANT FAMILIAL

UNE FORMATION

- ↳ délocalisée sur les quatre départements de la Région
- ↳ organisée conjointement par l'IRTS Poitou-Charentes et le CREAHI Poitou-Charentes

UN PARTENARIAT FONDÉ

*sur une communauté de valeurs fondant le travail social
et leur parfaite connaissance du secteur professionnel*

UNE QUALIFICATION DE LA FILIERE SOCIO-EDUCATIVE

Qui permet d'accéder à un

DIPLOME D'ETAT





ASSISTANT FAMILIAL



Les objectifs de la formation

Tout en développant :

- une culture professionnelle de l'intervention sociale,
- la connaissance du contexte socio-éducatif,
- une éthique,
- la distance nécessaire à l'égard des mineurs ou des jeunes majeurs accueillis et de leur famille naturelle,

la formation doit permettre à la personne d'acquérir des compétences sur les domaines de :

- l'accueil et l'intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil,
- l'accompagnement éducatif de l'enfant,
- la communication professionnelle.

Le public concerné

Toute personne ayant obtenu un agrément du Conseil Général lui permettant d'accueillir, de manière permanente, à son domicile et dans sa famille, des mineurs ou des jeunes majeurs.

L'entrée en formation

L'employeur présente à l'établissement de formation agréé (IRTS Poitou-Charentes), les listes de professionnels concernés et ayant suivi le stage de 60 heures.

Par dérogation ministérielle, seules les personnes ayant déjà bénéficié d'un contrat de travail en qualité d'assistant maternel permanent avant la publication de la loi du 27 juin 2005 ne sont pas tenues d'effectuer le stage de 60 heures.



ASSISTANT FAMILIAL



L'organisation de la formation

- La formation comprend 240 heures réparties sur 18 mois.
- Elle comporte 10 séquences de 4 jours chacune, hors vacances scolaires.
- La formation se déroule les lundi, mardi, jeudi et vendredi (9h-12h et de 13h30-16h30)
- Les groupes sont composés de 15 à 20 personnes.

Les contenus de la formation

Conformément à l'arrêté du 14 mars 2006 relatif au diplôme d'Etat d'Assistant Familial, trois domaines de formation sont déclinés :

DF1 : Accueil et intégration du mineur ou du jeune majeur dans sa famille d'accueil : **140 heures**

DF2 : Accompagnement éducatif du mineur ou du jeune majeur : **60 heures**

DF3 : Communication professionnelle : **40 heures**

et repartis de la façon suivante :

Séquence 1 :	DF1 : Accueil de l'enfant : 8H DF3 : La logique de formation : 16H
Séquence 2 et séquence 3 :	DF1 : Le développement de l'enfant et de l'adolescent et ses troubles : 2 x 24 H
Séquence 4 :	DF3 : Le contexte professionnel : 24 H
Séquence 5 :	DF1 : La situation spécifique de l'enfant séparé de ses parents et vivant en famille d'accueil : 24 H
Séquence 6 :	DF1 : La situation spécifique de l'enfant vivant en famille d'accueil : 12 H DF1 : Les besoins de l'enfant, hygiène et sécurité : 12 H DF1 : Les besoins de l'enfant, hygiène et sécurité : 24 H
Séquence 7 :	DF1 : L'intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil : 12 H
Séquence 8 :	DF2 : L'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte : 12 H
Séquence 9 :	DF2 : L'insertion sociale, scolaire, professionnelle de l'enfant au jeune adulte : 24 H
Séquence 10 :	DF2 : Le rôle éducatif de la famille d'accueil : 24 H

Validation de la formation

Pour obtenir le DEAF, le candidat doit valider les trois domaines de compétence, non compensables entre eux. Pour cela, trois épreuves :

- un entretien sur dossier,
- une étude de cas (épreuve écrite),
- une épreuve orale de communication (à partir du livret de formation)

En cas de validation partielle, le candidat a 5 ans pour valider les domaines de compétence manquants.

TARIFS 2009-2010

- Coût de la formation : 2 760 € / personne
- soit 11,50 € / heure / personne